

**Merci de transmettre à vos collègues****COMPTE RENDU DES ELUS DU PERSONNEL SNUDI FO 13****CAPD du 4 juillet 2016****Ordre du jour :****1/ Déclaration liminaire du SNUDI FO****2/ Mouvement 2016 (phase complémentaire) : résultats et affectation des nouveaux stagiaires****3/ Temps partiels 2016-2017****4/ Ineat/Exeat****1/ Déclaration liminaire du SNUDI FO 13**

Dans sa déclaration liminaire, le SNUDI FO a rappelé au Directeur Académique que la détermination des enseignants reste intacte face à l'offensive générale engagée contre notre statut de fonctionnaire d'Etat, à travers la logique d'inversion de la hiérarchie des normes qui prend différentes formes : rythmes scolaires et PEDT qui instaurent la territorialisation de l'Ecole, décret modifiant nos obligations de services, revalorisation salariale assortie d'une nouvelle évaluation des enseignants...

[Lire la déclaration du SNUDI FO 13](#)

**2/ MOUVEMENT 2016 – Phase complémentaire****► Participation et résultats**

1225 collègues ont participé à cette phase

834 ont obtenu un poste au 2<sup>ème</sup> mouvement

746 ont été affectés manuellement (3<sup>ème</sup> mouvement).

Il reste à ce jour 88 collègues sans affectation qui vont être rattachés à la DSDEN en attente d'une affectation d'ici la rentrée.

**Si FO a souligné la bonne tenue générale des opérations cette année, nous avons souligné, suite aux remontées du terrain de la part des collègues :**

- Le délai encore trop court de saisie des vœux
- La non publication des postes avant l'ouverture du serveur
- Les nombreux oublis de poste ne permettant pas le bénéfice, pour certains, d'une priorité de retour sur poste (Education prioritaire). Même si ce poste apparaît finalement plus tard, il n'est plus accessible au collègue prioritaire, ce qui est injuste !

**Le SNUDI FO se réjouit de la très grande majorité des collègues avant la fin de l'année scolaire, permettant ainsi aux équipes de se rencontrer et de préparer plus sereinement la prochaine rentrée scolaire.**

Le SNUDI FO a demandé au Directeur académique d'aborder certaines situations « litigieuses ».

Un groupe de travail s'est ainsi tenu à la suite de la CAPD et qui a permis aux élus du personnel de défendre certains dossiers avant de valider le projet d'affectation.

## Résultats des affectations du mouvement complémentaire, validés par la CAPD

[Par nom](#)

[Par commune](#)

### ► Affectation des nouveaux stagiaires 2016-2017

Le DASEN a rappelé les règles de nomination des stagiaires sur les supports réservés : rang des résultats du concours + nombre d'enfant.

Il a également indiqué que les stagiaires ne sont pas nommés en REP+ mais que certains en REP feraient l'objet d'une « attention particulière » durant leur formation. **Les niveaux « interdits »** restent le CP et les doubles niveaux qui présentent une particularité (ex : CE1-CM2).

Comme l'an passé, les stagiaires seront accueillis sur les 3 sites (Marseille-Canebière, Aix et Avignon). Les jours de formation/classe restent les mêmes que cette année.

### [Voir les affectations des PFSE 2016-2017](#)

---

### 3/ TEMPS PARTIELS 2016-2017

Le SNUDI FO 13 a déploré les multiples refus de 80% annualisés sur autorisation. Les recours gracieux engagés par la plupart de ces collègues n'ont pas été acceptés par l'Administration, au prétexte de contraintes budgétaires.

**Nous avons pu, par souci de respect des droits et d'égalité de traitement, défendre les derniers dossiers en notre possession et certaines demandes ont pu aboutir.**

Les collègues concernés ont été prévenus par nos soins.

**Le SNUDI FO réaffirme le droit au temps partiel pour tous, de droit et sur autorisation, suivant la quotité choisie.**

---

### 4/ INEAT/EXEAT

La situation est toujours source de situations dramatiques pour des collègues qui ne parviennent toujours pas à changer de département.

**40 demandeurs** ont à ce jour pu quitter le département du 13 et intégrer un autre département.

**22 demandeurs** ont à ce jour pu intégrer le département du 13.

**L'inspecteur d'académie a confirmé en CAPD que toutes les demandes d'exeat sont accordées, sans restriction, jusqu'au 28 août 2016.**

Il s'agit maintenant pour ces collègues d'obtenir leur ineat dans le département sollicité.

**Contactez le SNUDI FO pour obtenir les coordonnées des délégués du personnel FO dans les départements sollicités !**

**Le SNUDI FO défendra tous les dossiers en sa possession et revendique le droit à la mutation des fonctionnaires.**

---

**Pour être plus fort, il faut être plus nombreux :**

**Syndiquez-vous au SNUDI-FO**

**Le syndicat indépendant de tout gouvernement !**